

60^e Assemblée générale ordinaire

Rapport du Trésorier

Les finances 2021 du Cartel sont restées dans les chiffres noirs, l'exercice comptable dégage une nouvelle fois, cette année, un résultat excédentaire un peu supérieur à 2019. C'est ainsi que nous bouclons nos comptes avec un bénéfice qui se monte à **Fr. 942,83** alors qu'il était de Fr. 1'142.55 en 2020. Cette somme a été portée au crédit du compte « Capital », dont le solde au 31 décembre 2021, se monte à **Fr. 46'118.84** (Fr. 46'176.01), la « Réserve légale » restant identique à l'an passé avec un montant de **Fr. 10'117,56**.

La subvention arrêtée et demandée par le Comité, a été acceptée par la commune de Meyrin. Elle s'est montée à **Fr. 178'000.00**. Elle est complétée par la dissolution de provisions soit **CHF 21'000.00** et **CHF 6000.00** ainsi que par la commission de l'impôt à la source, **CHF 121,20** le disponible représentait **Fr. 205'121.20**.

Nos dépenses, se sont élevées à **Fr. 204'178,37** (199'993,75) d'où le léger bénéfice dégagé mentionné ci-dessus qui correspond au budget fixé par le Comité. Pour rappel, le montant de la subvention demandé, est basé en rapport avec les frais réels annuels prévus pour chaque poste. En cas de différence, en plus ou en moins, on fait appel à nos Provisions et on diminue la subvention lors de l'exercice suivant. Nous vous donnons, ci-dessous, quelques précisions quant à son utilisation.

Le poste des salaires, charges sociales et auxiliaires est le plus élevé du budget. Le montant, fixé à **Fr. 132'800,00**, n'a pas été dépassé au contraire, il n'a atteint que la somme de **Fr. 130'545,95** (Fr.131'090,50) par rapport à l'exercice 2020. Cette différence provient de la réduction de la prime "Assurance-accidents" de Fr. 544,55. Le budget prévu pour la formation continue de nos secrétaires, fixé à **Fr. 1'000,00**, n'a pas été activé, aucun cours n'ayant été jugé nécessaire. Il en est de même pour le poste « Auxiliaires ».

Concernant le poste des photocopies, le budget, pour cette prestation avait été fixé à **Fr. 23'000,00**. Les frais se sont élevés à **Fr. 15'247,05**, (Fr. 15'245,76) soit exactement le montant atteint lors de l'exercice 2020. En effet, dans le contrat de location du nouveau copieur dont le montant se monte annuellement à Fr. 14'733,40 est compris un nombre important de copies couleurs et noir/blanc. En 2021, une nouvelle baisse des photocopies a été enregistrée due à la diminution de l'activité de Sociétés et Associations, en raison de la pandémie du "Covid 19". C'est ainsi que pour les **60 Sociétés membres**, le nombre de copies produites en 2021 a passé de **230105** à **192591**, (en recul pour la 2^{ème} année consécutive) soit **164315 copies couleurs et 28276 noir/blanc**. Cette réduction par rapport à 2020, atteint **37514** unités soit **-16,30%** après une diminution déjà de **-21,58%** versus 2019.

Avec la levée des restrictions nous constatons une recrudescence de la demande de photocopies, tirages spéciaux, brochures en couleur, ce dont nous nous réjouissons.

À ce propos, nous nous permettons de vous rappeler une nouvelle fois que nous excluons d'office tous travaux comportant le moindre signe publicitaire ou politique.

Concernant les autres postes. Les frais divers, dans leur ensemble, ont été fixés à **Fr. 32'200.00**. Ils sont restés dans le budget prévu pour atteindre la somme de **Fr. 32'939,07**. Dans ce montant, figurent, comme déjà indiqué, les frais de leasing du photocopieur et photocopies pour un montant de **Fr. 15'247,05**. Sont compris aussi les frais pour l'adaptation du logiciel « Filemaker » suite à l'introduction du « QR Code » pour les cotisations. De même, pour la plastifieuse, séances de comités, participation à des réunions à l'extérieur, d'AG, dépenses diverses, cadeaux attribués pour des anniversaires, jubilés, ou lors de diverses manifestations, pour un total de **Fr. 9'532,06** (8'686,25). Il comprend enfin les « Frais divers » comme le matériel de bureau, de réfectoire, de port, d'AG et autres dépenses diverses qui se montent à **Fr. 3'662,90** (3'450,65). En revanche, il n'inclut pas les frais « Informatique » « Internet » au total de **Fr. 3'300,76** (Fr. 3'803,01), ni la prime d'assurance PME de **Fr. 596,30** et le forfait du téléphone mobile de **Fr. 600.00** de la Présidente.

Nous avons procédé à l'amortissement des machines, des appareils divers, du mobilier et matériel, du site Internet et du système informatique, selon les normes légales, pour un montant total de **Fr. 5'792,40** (Fr. 7'142,23).

Enfin, les conséquences de la pandémie du Covid 19, ont engendré, comme en 2020, l'annulation de manifestations telles que les séances de briefing et debriefing des Fêtes des « Promotions » et du « 1^{er} août ». Il en a été de même de la collation pour les Comités des Sociétés. C'est ainsi qu'une somme de **Fr. 12'000.00** a été portée sur un compte de « Réserve » de l'exercice comptable 2021.

Il est à noter que, dans le cadre de l'organisation de la Fête du 60^{ème} anniversaire du Cartel prévue en 2022, une somme de **Fr. 20'000.00** a également été placée sur un compte de « Réserve », montant destiné uniquement à cette manifestation.

Nous ne voudrions pas terminer ce rapport sans remercier vivement les Autorités Communales pour la subvention allouée au bon fonctionnement du Cartel et la confiance qu'elles témoignent à son Comité, pour sa gestion.

Nos remerciements vont enfin à la Commission de vérification des comptes pour la méticulosité du travail accompli par les 2 délégués des Sociétés qui se sont proposés pour ce mandat. Il s'agit de Madame Suzanne Bundschuh, Présidente de l'Orchestre de Chambre « Arcus-Caeli » et de Monsieur Hervé Rousseau, Président du Chœur transfrontalier « Sapaudia », qui ont accepté le mandat respectivement, pour la 2^{ème} fois de vérificatrice et pour la 1^{ère} fois de vérificateur des comptes.

Nous vous remercions de votre attention.

Daniel KOHLER, Trésorier